

SCI 3B

Société civile immobilière au capital de 2.000 euros
Ayant son siège social à Antibes (06160), 27 avenue du général Heusch
Immatriculée au R.C.S. d'Antibes sous le numéro 517 665 568

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 24 OCTOBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures
A Antibes, au siège social de la société.

Les associés de la société SCI 3B, société civile immobilière au capital de 2.000 euros, ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Sont présents :

- Monsieur Alain Bruni, associé gérant,
- Monsieur Jérôme Bredin,
- Madame Marie-Hélène Bruni,

Seuls associés de la SCI 3B.

Monsieur Alain Bruni, associé gérant, préside l'assemblée.

Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100% des parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Le projet de donation-partage transgénérationnelle ;
- Le texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : le projet de donation-partage transgénérationnelle de Monsieur Alain Bruni, ayant pour conséquence l'entrée dans la SCI 3B de deux nouveaux associés.

Conformément à la procédure d'agrément prévues par les statuts de la SCI 3B, il a été décidé ce qui suit.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée général déclare avoir pris connaissance du projet de donation-partage transgénérationnelle de la nue-propiété de ses parts sociales par Monsieur Alain Bruni à :

- Madame Laurence Huchon, sa fille, pour la nue-propiété de 38 parts sociales ; et
- Madame Caren Huchon Bruni, sa petite-fille, pour la nue-propiété de 12 parts sociales.

L'assemblée générale décide d'agréer Madame Laurence Huchon et Madame Caren Huchon Bruni en tant que nouveaux associés.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix « pour » sur un total de 2 voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

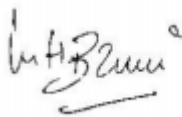
Signature des associés :



Monsieur Alain Bruni



Monsieur Jérôme Bredin
En qualité de nu-propiétaire



Madame Marie-Hélène Bruni
En qualité d'usufruitière

Signature du président de séance et gérant de la SCI 3B :



Monsieur Alain Bruni